



L'AGRICULTURE



LA TRANSFORMATION



LA DISTRIBUTION



LES SERVICES

DÉCLARATION DES REVENUS Comment déduire la cotisation syndicale ?

Pour les salariés ainsi que les retraités, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt, égal à **66% du total des cotisations versées**.

 **Formulaire 2025 RICI :**

Saisir le montant de la cotisation dans la case 7AC

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés <i>sauf option frais réels</i>	7AC	7AE	7AG

En cas de déduction des frais réels, vous devez inclure les cotisations syndicales dans les frais réels et par conséquent, vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impôt.

 **Formulaire 2025 :**

Intégrer le montant de la cotisation dans le calcul de la case 1AK

Frais réels	1AK	1BK	1CK	1DK
-------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Dans la liste détaillée sur papier libre, indiquer
«Cotisation à un syndicat professionnel représentatif»

* Elle n'est à fournir qu'en cas de demande expresse des services fiscaux.

Vos représentants du SNCDD vous remercient pour votre confiance et restent à disposition pour répondre à vos questions.